



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 23 avril 2026
Procès-verbal n°329

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (présidente)
Mme Deborah Brindley (vice-présidente)
Mme Laure Amberg (secrétaire)
M. Sylvain Fuser
M. Stefano Giacometti
M. Bruno Lopes
Mme Auriane Marques Coelho
M. Stéphane Matteuzzi
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Ana Ménétrety
M. Robin Schnell
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, conseiller administratif
M. Frédéric Bieri, conseiller administratif

Excusé-e-s : M. Pascal Dethiollaz
Mme Nina Frossard
M. Kevin Solioz

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 328 de la séance du Conseil municipal du 19 février 2026
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 10 mars 2026
5. Rapport de la commission plénière du 16 mars 2026
6. Rapport de la commission plénière du 23 mars 2026
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 destiné à couvrir les dépenses liées au soutien à l'achat d'abonnements annuels unireso
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 220'000.- en vue de remplacer les conduites du circuit de filtration du bassin de la piscine scolaire
9. Distribution et présentation des comptes 2025
10. Questions orales / écrites
11. Divers

Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

1. Approbation du PV n° 328 de la séance du Conseil municipal du 19 février 2026

Le procès-verbal n° 328 de la séance du Conseil municipal du 19 février 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente annonce que, suite à l'assemblée générale du 25 mars 2026, l'ACG a pris la décision de constituer dès 2026 une nouvelle enveloppe budgétaire de Fr. 800'000.- pour 6 commissions permanentes de l'association. Le Bureau propose au Conseil municipal de ne pas s'opposer à cette décision, ce que ce dernier accepte.

La Présidente fait également savoir que le Bureau a donné son accord pour que la commission des bâtiments soit convoquée le 27 avril pour une présentation de l'avant-projet concernant la rénovation et le rehaussement du bâtiment du 52B, avenue de Gennecy.

3. Communications du Conseil administratif

M. Mottet indique que l'inauguration du pont d'Eaumorte aura lieu le mercredi 20 mai, dès 18h, sur place. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

M. Baudin annonce :

- que l'ordre du jour de la commission des bâtiments convoquée le 27 avril, à 18h30, portera sur la présentation de l'avant-projet du Bureau Strata Achitecture concernant la rénovation et le rehaussement du bâtiment situé à l'avenue de Gennecy 52B. Un crédit d'étude sera soumis au Conseil municipal lors de sa séance du 21 mai. Le Conseil administratif a demandé au Bureau la possibilité de convoquer cette commission avant de passer par le Conseil municipal, car la date agendée avec le Bureau ne laissait pas beaucoup de possibilités. Le projet est déjà à l'étude depuis un certain temps et ce n'est donc pas une découverte pour la plupart des membres du Conseil municipal. Il rappelle qu'il appartient usuellement au Conseil municipal de demander qu'une commission soit agendée pour discuter d'une thématique.
- qu'il souhaite convoquer la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse à propos des subventions accordées aux associations pour l'aide humanitaire à l'étranger.
- que les 50 ans de l'association du Jardin Robinson seront fêtés les 5 et 6 septembre.

M. Bieri fait savoir :

- que le chantier impactant la route du Moulin-Roget, celle d'Avully, ainsi que le début de la route d'Epeisses, a débuté, conformément à ce qui avait été annoncé lors de la dernière séance. M. Bieri tient à rappeler que ces travaux sont menés par le Canton et les SIG et il est prévu qu'ils durent jusqu'en septembre. La commune est partie prenante pour s'assurer que la meilleure coordination possible entre ces deux entités soit réalisée. Le but des travaux, qui sont réalisés dans l'intérêt et pour le confort des Avulliotés, est de refaire le revêtement phono-absorbant et de renforcer la puissance électrique de certaines zones territoriales de la commune. Les inconvénients générés par un tel chantier doivent être relativisés par rapport au gain qu'ils apporteront. La commune a exercé une forte pression sur les services concernés pour que l'impact soit minimisé au mieux, tant pour les habitants d'Avully que pour ceux du hameau de Passeiry, ce qui a des incidences financières concrètes pour le Canton et les SIG. L'accès des riverains à leur habitation sera garanti en tout temps.
- que la partie du sentier du bord du Rhône, située dans la boucle du Rhône, au nord-ouest du hameau d'Epeisses, a dû être fermée à cause de glissements de terrain. Le Canton a établi un diagnostic qui laisse penser qu'il n'y a pas de possibilité de dévier ce sentier, du fait d'une instabilité de toute la zone. De nouveaux glissements de terrain pourraient avoir lieu lors de

prochaines pluies. La sécurité des promeneurs ne pouvant pas être assurée, la fermeture de ce passage est donc la seule solution.

4. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 10 mars 2026

M. Schnell, président de la commission culture, sports et loisirs, résume le rapport de la séance du 10 mars 2026 :

La séance de la commission a principalement porté sur l'organisation de futurs événements communaux, avec des avis variés quant au format, au nombre et à la fréquence de ceux-ci. Après avoir évoqué le rôle du Conseil municipal et des associations dans une telle organisation, la commission, sur proposition du conseiller administratif présent, **M. Baudin**, a approuvé l'idée de s'intégrer à une manifestation existante, en l'occurrence l'événement Ciné Plein Air du 29 juillet 2026.

Le Conseil municipal approuve cette proposition. **La Présidente** encourage chacun à y participer dans la mesure du possible.

5. Rapport de la commission plénière du 16 mars 2026

La Présidente passe la présidence à la vice-présidente, **Mme Brindley**, afin de pouvoir résumer le rapport de la commission plénière du 16 mars 2026.

Mme Maison, présidente de la commission plénière, résume le rapport de la commission plénière du 16 mars 2026 :

L'ordre du jour a compté deux points, à savoir la présentation du projet d'acquisition, par la commune, du rez-de-chaussée d'un immeuble situé en face de l'école pour les cuisines scolaires et l'état des lieux sur les points de récupération du papier et du carton. Dans un premier temps, une vidéo du futur quartier a été présentée, projet qui est l'aboutissement d'un long processus depuis l'entrée en force du PLQ en 2019. Il a été indiqué que la vente des appartements se déroulait bien et qu'un certain nombre de lots ont été réservés par des familles d'Avully. Le second immeuble situé le long de la route d'Avully comportera quelques appartements spécialement conçus pour des personnes âgées ou adaptables aux personnes en situation de handicap. Pour les cuisines scolaires, un couvert a été ajouté à l'extérieur du bâtiment, pour que les enfants soient à l'abri en cas de mauvais temps et faisant en même temps office de « coupe-son » permettant une bonne cohabitation entre les enfants et les logements situés dans les étages. Les cuisines scolaires pourront accueillir environ 200 places assises, réparties en trois segments distincts pouvant, au besoin, être fermés et donc isolés les uns des autres. Deux zones de vestiaires et des sanitaires répondant aux normes standards du DIP et du GIAP sont prévus. La partie du sous-sol acquise par la commune sera composée d'un local dédié au système de ventilation, de deux vestiaires pour les employés, de trois places de parking réservées pour les activités de la commune et d'un espace pour le congélateur géré par l'association CongelAvully. Les travaux des cuisines scolaires dureront environ 30 mois pour une livraison prévue à la rentrée 2028. Le coût total de l'opération s'élève à Fr. 5'290'108.-. La commission a décidé de soutenir la proposition d'achat des espaces décrits ci-dessus pour les cuisines scolaires.

M. Schnell demandant si le prix pour la construction du complexe des cuisines scolaires peut être négocié, **M. Baudin** précise qu'il est quasiment arrêté, si ce n'est que de possibles fluctuations peuvent encore arriver. Il ne devrait pas y avoir de grosses surprises, avec la partie *Divers et imprévus* chiffrée à 10% du montant total, comme c'est usuellement le cas dans la construction.

M. Fuser ayant remarqué une réaction interloquée dans le public à l'énonciation du prix du projet des cuisines scolaires, souhaiterait en profiter pour relever que le prix de vente de ces locaux est un prix très favorable pour la commune, situé largement au-dessous des prix du marché pratiqués à l'époque où la commune est entrée en discussion avec le constructeur. Il s'agit certes d'un montant conséquent mais qui est destiné à remplacer un équipement public devenu aujourd'hui totalement inadapté au vu des effectifs qui ont recours quotidiennement à cette prestation qui, pour rappel, découle d'une obligation légale. Les enfants mangent actuellement dans des cuisines scolaires qui ont plus de 50 ans, au fond d'un sous-sol sans fenêtres. Le nouvel espace sera non seulement agréable mais il répondra aux normes actuelles, en termes de sécurité et de praticité. **M. Baudin** rappelle quant à lui que la probable introduction de l'horaire continu aura comme conséquence de devoir offrir à l'ensemble des élèves non plus la possibilité mais l'obligation de les accueillir à midi. Autant dire qu'il est donc indispensable de se

doter d'une telle infrastructure. Tout en étant conscient que ce besoin est indispensable pour la commune, **M. Schnell** tient à mettre en garde la commune quant aux « sirènes » émises par des promoteurs. **M. Mottet** relève quant à lui la complexité et le nombre des diverses normes auxquels ce type de projet est soumis, lesquelles sont, de plus, en constante évolution. Cela a une incidence sur les coûts. **M. Schnell** se demandant si cet espace pourrait être utilisé comme salle polyvalente, **M. Baudin** précise qu'il est avant tout conçu pour les cuisines scolaires et qu'il n'est pas idéal de devoir modifier les affectations, ce qui nécessite beaucoup de manipulation et de problème de stockage, notamment du matériel. **M. Fuser** rappelle qu'il existe déjà une salle polyvalente avec des cuisines à louer pour les associations. **M. Baudin** ajoute que le restaurant scolaire se situera au rez d'un immeuble de logements et qu'il faudra donc veiller à ne pas organiser des événements qui créeraient des nuisances pour le voisinage. **Mme Brindley** souhaite savoir si le Conseil municipal doit donner son avis sur l'achat des espaces pour les cuisines scolaires ; en effet, la commission a accepté ce projet à l'unanimité, mais il y avait des personnes absentes lors de la séance. **M. Gandolfo** rappelle qu'il s'agissait d'une séance de commission, qui a émis un vote de principe pour continuer le projet. Le Conseil municipal sera de toute façon saisi d'une délibération en vue d'ouvrir un crédit d'achat. Formellement, il sera donc amené à s'exprimer à cette occasion.

En deuxième point, **M. Bieri** a procédé à un état des lieux de la gestion des déchets de papier/carton sur la commune, sur la base d'un retour demandé au prestataire de la commune, l'entreprise Chevalley SA. L'analyse a montré qu'il n'y avait pas de problème de sous-capacité des containers, mais plutôt un problème de comportement de certains utilisateurs, qui ne plient ou ne coupent pas leurs cartons. Un article a été fait dans le dernier Echo d'Avully, afin d'inciter les habitants à adopter les bons comportements. La commission a aussi demandé de communiquer sur les supports numériques, ce qui a été fait. **M. Fuser** estime que la communication est une bonne chose mais se demande s'il ne serait pas temps de passer à la phase de réprimande en mettant en place des contrôles pour rendre possibles d'éventuelles sanctions, à l'instar de ce qui se fait en Ville de Genève.

6. Rapport de la commission plénière du 23 mars 2026

Mme Maison, présidente de la commission plénière, résume le rapport de la commission plénière du 23 mars 2026 :

La séance a été consacrée à l'état des lieux du projet de réseau de chaleur à distance (CAD-Avully). La stratégie initiale prévoyait le démarrage du CAD-Avully lorsque l'adhésion des preneurs aurait atteint 70% de la puissance totale développée par le réseau, impliquant leur engagement formel à travers la signature d'un contrat. Au 1^{er} mars 2026, seules deux signatures avaient été enregistrées : la commune d'Avully pour ses bâtiments et l'Eglise catholique, propriétaire de l'immeuble à la route d'Epeisses 33-35. Ces engagements représentent environ 15% d'adhésion, alors que le taux minimal d'adhésion nécessaire à parvenir à la rentabilité du projet a été défini à 70%. La société ED Energie Durable et la commune ont pourtant fourni des efforts importants afin de maintenir le projet. Devant le manque d'intérêt des propriétaires, il a été décidé de mettre un terme au projet. Un courrier sera adressé à l'ensemble des propriétaires et un article paraîtra par ailleurs dans l'édition de juin de l'Echo d'Avully. Il a également été relevé que si un intérêt ultérieur des propriétaires au raccordement à un chauffage à distance se faisait sentir, une renégociation avec ED Energie Durable serait nécessaire, car les conditions tarifaires ne seront pas forcément les mêmes qu'à ce jour. La commission a approuvé la décision prise lors de cette séance. **M. Fuser** rebondit sur les paroles de **Mme Maison**, estimant important de dire à quel point la volonté de continuer ce projet a été forte au sein du Conseil municipal et de l'exécutif, qui s'est battu pour ce projet pendant de nombreuses années. Le constat du manque d'intérêt des propriétaires est amer pour le Conseil municipal. Il en profite pour ajouter qu'il est personnellement furieux, parce qu'il se rend compte que ce qui se passe dans le quartier de Gennecy est une tendance qui existe dans toute la Suisse : les propriétaires fonciers n'entretiennent pas leur bien immobilier jusqu'à ce qu'il soit bon à être démolé pour pouvoir reconstruire des bâtiments plus beaux, plus neufs et plus grands, afin de les louer beaucoup plus cher. C'est bien évidemment leur intérêt financier, qu'il comprend, mais il constate avec amertume que cette situation touche Avully aujourd'hui. Si le projet de CAD-Avully est abandonné, s'enquiert **M. Matteuzzi**, quelle est la solution préconisée par la commune pour économiser l'énergie dans les bâtiments communaux ? **M. Baudin** explique que l'exécutif a le projet de produire l'énergie nécessaire à l'alimentation de ses immeubles à l'aide de pompes à chaleur et d'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques.

7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 destiné à couvrir les dépenses liées au soutien à l'achat d'abonnements annuels unireso

M. Mottet fait savoir que le soutien à l'achat d'abonnements annuels unireso, accordé à la population par la commune, ayant obtenu davantage de succès que prévu en 2025, le Conseil administratif préfère prendre les devants en prévoyant un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de Fr. 10'000.-.

Vu que les soutiens communaux en faveur de la population avulliotte à l'achat d'un abonnement annuel unireso ont démontré leur succès en 2025,

vu que les demandes de soutien se font, notamment, dans les derniers mois de l'année en cours pour l'année suivante et vu qu'en 2025, le budget alloué a été largement dépassé sans toutefois pouvoir ajuster suffisamment celui de l'année suivante,

vu qu'il est très improbable que le nombre de demandes soit notoirement inférieur en 2026 que ce qu'il a été en 2025 et qu'il convient d'ajuster en conséquence la rubrique idoïne,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ainsi qu'à l'art. 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de Frs 10'000.- destiné à couvrir les dépenses liées au soutien à l'achat d'abonnements annuels unireso par les ayants-droits résidants sur la commune d'Avully*
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2026 sur le compte 6290.00.36370.00.*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

Par 11 voix (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.

8. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 220'000.- en vue de remplacer les conduites du circuit de filtration du bassin de la piscine scolaire

M. Baudin rappelle que la piscine communale a été construite en même temps que le bâtiment scolaire, soit il y a environ 50 ans. Des rénovations ont été apportées au fur et à mesure, et ce sont aujourd'hui les conduites du circuit de filtration qui présentent de sérieux signes de fatigue. Leur changement est devenu impératif, en raison de leur vétusté. Avec la proposition faite ce soir au Conseil municipal, les travaux pourraient être menés durant les vacances scolaires estivales. **M. Schnell** s'inquiète de l'éventuelle présence d'amiante. **M. Baudin** explique que des audits ont été réalisés sur l'école, dont les résultats ont démontré qu'il n'y avait pas de danger pour la santé. Il rappelle que l'amiante, présente dans beaucoup de matériaux, peut s'avérer dangereuse au moment de sa manipulation, et donc lors de travaux, par la poussière dégagée. En l'occurrence, toutes les mesures sont prises pour circonscrire et éviter la diffusion des particules potentiellement à risque pour la santé, à commencer par celle des ouvriers qui interviendront.

Vu qu'il a été constaté que les conduites du circuit de filtration du bassin de la piscine scolaire d'Avully étaient dans un état de vétusté avancé ;

vu que le bureau d'ingénieurs CSD Ingénieurs, qui pilote notamment le mandat visant à répondre aux nouvelles exigences de l'Ordonnance fédérale sur les installations de baignades accessibles au public (OPBD) de la piscine scolaire d'Avully a été sollicité pour que les mesures adéquates soient rapidement prises afin de changer ces conduites qui datent de la construction de la piscine ;

vu que, dans ce but, différentes offres ont été demandées afin d'établir un devis général, dont les éléments se trouvent en annexe de la présente proposition ;

vu que les travaux doivent être menés si possible cette année encore et que, dans cette optique, seule la période estivale permettra de réaliser l'intervention sans restreindre l'utilisation du bassin ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

1. De réaliser les travaux visant à remplacer les conduites du circuit de filtration du bassin de la piscine scolaire d'Avully.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 220'000.- destiné à la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense finale au moyen de 10 annuités, dès 2027, la fin des travaux étant prévue pour l'été 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Frs 220'000.-.

Par 11 voix (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.

9. Distribution et présentation des comptes 2025

Les comptes 2025 sont remis aux conseillers municipaux. **M. Mottet** les présente brièvement :

Les comptes 2025 de la commune bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultat de Frs 1'104'235.73. Les charges ont été contenues à hauteur d'environ Frs 1'000'000.-, mais elles progressent légèrement de 1,6% par rapport aux comptes 2024. Les revenus sont en diminution de Fr. 700'000.- (9.7%), mais il peut être relevé que les revenus financiers (dividendes, loyers divers) présentent une différence positive par rapport au budget de Fr. 70'000.-. La commune, grande bénéficiaire de la péréquation financière, n'en reste pas moins tributaire de celle-ci. Les amortissements se montent aux alentours de Frs 80'000.-, niveau à considérer comme très bas en raison d'un niveau d'investissement faible. **M. Mottet** conclut en précisant que les comptes 2025 seront étudiés de façon approfondie lors de la prochaine séance de la commission des finances.

10. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue.

Capacité de la salle polyvalente

En réponse à une question de **M. Schnell**, **M. Baudin** fait savoir que la capacité maximale de la salle polyvalente est limitée à 240 personnes.

11. Divers

Pro Senectute

M. Sutter a été interpellé par une habitante d'Avully qui demande pourquoi Pro Senectute ne se rend plus au domicile des personnes qui sollicitent un soutien. **M. Baudin** reconnaît qu'effectivement, il y a un problème avec la Fondation Pro Senectute qui intervient de manière différente de ce qui est prévu dans le contrat signé avec la commune. Il a eu plusieurs échanges avec la Fondation et pris des rendez-vous qui ont, à chaque fois, été annulés au dernier moment par la Fondation. Il avoue commencer à perdre patience. **M. Mottet** abonde dans le sens de **M. Baudin**, précisant que Pro Senectute a déclaré que les conditions des prestations changeaient, mais il n'a pas été possible d'en discuter, faute de se trouver face à l'un des représentants de la Fondation. La commune se trouve dans une situation difficile sans en être responsable. **M. Baudin** explique que l'exécutif fera tout son possible pour dénouer la situation et trouver une solution tout en constatant que les modalités ont été modifiées petit à petit par Pro Senectute de manière unilatérale, rappelant qu'au départ, il était convenu qu'un bus vienne de temps à autre à Avully pour offrir une permanence sociale aux seniors.

Tpg Flex

M. Sutter a constaté que les bus « tpg flex » qui viennent chercher des habitants à Gennecy s'arrêtent quelques fois hors de l'arrêt prévu à cet effet. Y a-t-il des emplacements prévus pour l'arrêt de ces bus ? **M. Bieri** confirme que les véhicules devraient utiliser l'arrêt prévu officiellement. Il prend note de cette problématique et la signalera auprès des instances concernées.

La Présidente passe la présidence à **Mme Brindley**.

Bornes de recharge électrique dans le village

Mme Maison se souvient qu'il avait été discuté à l'époque d'installer d'autres bornes de recharge électrique à Gennecy ou ailleurs sur la commune. Elle demande si ce projet est toujours d'actualité. Elle souhaite également un retour sur le fonctionnement des deux bornes existantes à Gennecy. **M. Bieri** se renseignera sur l'utilisation des bornes existantes. Il donnera réponse par ailleurs concernant l'installation éventuelle de nouvelles bornes.

Convocation des commissions

Mme Maison aimerait faire une demande aux présidents de commission : comme le système CMNet ne permet pas d'envoyer une convocation pour une séance de commission à tout le Conseil municipal, mais seulement à ceux qui sont membres de la commission, elle propose que les présidentes et présidents de commissions pensent à informer l'ensemble des membres du CM, par le truchement du groupe WhatsApp existant, de la tenue d'une commission. Cela afin que de faciliter des éventuels remplacements en cas d'impossibilité pour l'un ou l'autre membre de la commission de participer à la séance.

Travaux sur la route du Moulin-Roget

Au sujet des travaux dont il a été question dans les communications de M. Bieri, **M. Fuser** tient à faire part de sa satisfaction par rapport au soin qui est apporté à la protection des racines des arbres. Tout en étant consciente que ces travaux ne sont pas du ressort ni de la responsabilité de la commune d'Avully, **Mme Brindley** tient cependant à signaler que les travaux ne sont pas bien signalés à l'approche du rond-point, ce qu'elle trouve dangereux. **M. Bieri** prend note de la remarque. **M. Fuser** comprend que **Mme Brindley** relève un problème de sécurité, mais il tient à rappeler que les feux de signalisation sont posés à une cinquantaine de mètres derrière le giratoire. Si les automobilistes arrivent à plus de 30 km/h à cet endroit, c'est qu'ils ont une vitesse excessive. **M. Baudin** souligne que la signalisation de travaux s'effectue à 50 mètres en localité et non pas à 250 mètres. Comme l'a dit son collègue, M. Bieri, la commune va cependant transmettre cette préoccupation à qui de droit.

La présidente lève la séance à 20h30.

La Présidente

La Secrétaire